



Droit de visite pour le père

Par **marjo71300**, le **31/07/2009** à **18:52**

Bonjour, le père de mon fils m'a quitté voilà 6 mois. Depuis notre séparation je lui laisse 1 week end sur 2. Mais j'aimerais ne plus lui laisser dans l'attente d'une décision de justice. C'est un homme qui a beaucoup de problèmes financiers car il passe son temps libre dans les bars et quand il garde notre fils de 1 an il va tout de même au bar. Quand il le prend les weekends je suis obligé de lui laisser vêtements, chaussures, poussette, ... car il n'a pas les moyens de lui acheter le nécessaire. Il m'affirme que comme notre fils porte son nom il a tous les droits sur lui.

Par **Marion2**, le **31/07/2009** à **19:11**

Bonjour, Vous ne pouvez pas, actuellement, empêcher le père de voir son fils. Il a les mêmes droits que vous. Avez-vous fait le nécessaire auprès du JAF pour le droit de garde ? Cordialement.

Par **marjo71300**, le **31/07/2009** à **19:38**

oui j'ai contacté le juge des affaires familiales, nous avons rdv le 1 octobre et c'est donc pour cela que je voulais avoir ces informations

Par **marjo71300**, le **31/07/2009** à **19:43**

donc si il prend le petit un week-end et qu'il décide de ne pas me le ramen  , il a le droit??

Par **Marion2**, le **31/07/2009**   **19:45**

Vous n'avez pas plus de droit sur votre fils que lui.